



Nous recevons des informations au fur et à mesure concernant les différentes mesures et autorisations attribuées à l'ensemble du secteur agro-alimentaire et à l'agriculture.

Ce dossier est donc régulièrement mis à jour pour continuer de vous informer !



CORONAVIRUS / COVID -19 :

CONFINÉS, MAIS TOUJOURS DISPONIBLES
POUR VOUS AIDER !

L'équipe Manger Demain est toujours disponible,
n'hésitez pas à [nous contacter](#) !

Nos collègues du [Collège des Producteurs](#) restent également disponibles.

ET MAINTENANT, ON MANGE QUOI ?

A l'heure où les grandes surfaces et supermarchés sont dévalisés, nous ne pouvons que vous encourager à vous tourner vers les producteurs locaux et coopératives basé.es sur votre territoire pour vos achats !

Pour ce faire, nous mettons régulièrement à jour un tableau récapitulatif des signataires du Green Deal Cantines Durables avec les informations que nous avons sur l'adaptation de leur offre : livraisons, drive-in, etc.

Voir les producteurs/transformateurs du Green Deal

Vous êtes habitant de la province de Liège ?

La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise vous propose également une carte des producteurs locaux liégeois !

Voir la carte des producteurs liégeois

Nos collègues du Collège des Producteurs vous informent également sur les producteurs labellisés "Prix Juste Producteur".

Voir les producteurs labellisés

Accueil Champêtre en Wallonie vous propose de trouver les magasins à la ferme près de chez vous !

Voir les magasins à la ferme près de chez vous

Nature et Progrès a recensé, par province, les dispositions spéciales de chaque producteur et comment se tenir à jour de l'évolution de celles-ci (sur Facebook).

Voir les producteurs / province

Voici quelques recommandations pour vos achats :

- Privilégiez les systèmes de (pré)commandes et les drive-in mis en place par les producteurs, coopératives et points de retrait.
- Privilégiez dès que possible les paiements par Bancontact ou Payconiq. Cela évitera la manipulation de monnaie.
- Respectez la distanciation sociale d'1,5 mètres.

La plupart des producteurs et coopératives ont communiqué sur les mesures prises au sein de leurs établissements : nombre limité de personnes à l'intérieur, distanciation sociale dans la file d'attente, ...

Renseignez-vous en amont de votre visite pour connaître les mesures d'application pour votre producteur ou coopérative !

DÉCOUVREZ TOUTE L'INFORMATION SUR ...

- Les mesures prises dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation [ICI \(ci-après\)](#).
- Les informations utiles qui découlent de ces mesures [ICI \(ci-après\)](#).
- Les initiatives de soutien qui se mettent en place [ICI \(ci-après\)](#).

DE TOUT CŒUR AVEC NOS SIGNATAIRES DU GREEN DEAL !

Les établissements qui hébergent des cantines sont fort impactés par les mesures prises suite aux récents événements.

Certains, comme les établissements scolaires, se sont vus dans l'obligation de fermer, de mettre une partie de leur personnel en arrêt et de trouver des solutions à distances pour leurs élèves.

D'autres, comme les hôpitaux et maisons de repos, vivent des moments compliqués et voient leur personnel travailler sans relâche dans des conditions difficiles.

Pendant ce temps, les autorités politiques font face à une crise qui leur demande la plus

grande attention et les facilitateurs, tant issus du secteur de la production que les autres, doivent assurer la pérennité de leurs activités dans des conditions parfois peu favorables.

L'équipe de Manger Demain souhaite beaucoup de courage à tous ses signataires et abonnés et reste à votre disposition en cas de besoin !



MESURES PRISES À L'ÉGARD DES MAGASINS ET COMMERCES

- Les magasins et commerces non-essentiels restent fermés. Seuls restent ouverts les magasins d'alimentation, les magasins de nuit, les pharmacies, les magasins d'alimentation pour animaux, les stations-service, les fournisseurs de carburant et les libraires.
- L'accès aux magasins et épiceries est limité à un nombre précis de clients pour respecter la distanciation sociale (1 personne par 10m² et une présence de 30 minutes maximum).
- Privilégier le paiement par carte, si possible en utilisant le paiement "sans contact".

Par ailleurs, les agriculteurs, dont le travail est crucial, sont également autorisés à poursuivre leurs activités de production ([Consulter le communiqué de presse du Ministre DUCARME](#)).

MESURES PRISES POUR CERTAINS SECTEURS PARTICULIERS :

- Les établissements relevant des secteurs culturel, festif, récréatif, sportif et HoReCa sont fermés (à l'exception des hôtels (hors partie restaurant) qui pourront toujours assurer le room service). Pour les restaurants et snacks, la livraison des repas et les repas à emporter sont autorisés (en veillant à appliquer les mesures de distanciation sociale).
- Les marchés de plein air sont fermés. Les échoppes de nourriture sont autorisées uniquement où elles sont indispensables.

[Plus d'infos sur info-coronavirus.be](#)
[Plus d'infos sur economie.fgov.be](#)

LES INFORMATIONS JURIDIQUES

Voir l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des **mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19**. Vous y trouverez notamment un tableau détaillant les modalités qui sont d'application pour chaque secteur : commerces, entreprises, institutions publiques, etc.

[Voir l'Arrêté ministériel](#)

Voir la loi du 23 mars 2020 modifiant la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des **travailleurs indépendants** et introduisant les mesures temporaires dans le cadre du COVID-19 en faveur des travailleurs indépendants.

[Voir la loi du 23 mars 2020](#)

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, si votre employeur n'est plus en mesure de vous occuper, il peut, moyennant le respect de certaines conditions, vous mettre en **chômage temporaire** et vous pouvez, en principe, bénéficier pendant cette période d'une allocation de l'ONEM moyennant l'accomplissement de certaines formalités.

[En savoir plus via la feuille informative de l'ONEM](#)



CELAGRI vous propose un dossier informatif et quelques recommandations sur les questions suivantes :

- Est-ce que je peux être infecté par des animaux d'élevage ou domestiques ?
- Est-ce que je peux être infecté par mon alimentation ?

[Voir le dossier sur celagri.be](#)

L'AFSCA vous tient informés sur :

- Les mesures complémentaires prises dans le cadre de COVID-19 concernant la certification des animaux vivants lors des échanges intracommunautaires
- Ses recommandations pour les acteurs de la transformation alimentaire et pour les magasins d'alimentation

[Consulter les communications de l'AFSCA](#)

Concernant les mesures prises pour aider les **entreprises et indépendants**, plus d'infos sur :

[economie.fgov.be](#)

[UCM.be](#)

[1890.be](#)

[finances.belgium.be](#)

Depuis ce 27 mars 2020, la plateforme d'aide aux entreprises en Wallonie est mise en ligne afin d'indemniser les entreprises directement touchées par les fermetures liées au coronavirus.

[Plateforme wallonne pour l'indemnisation des PME/TPE](#)



RIEN NE PRESSE AU JARDIN : LA FILIÈRE HORTICOLE S'ORGANISE À TEMPS POUR VOUS LIVRER

Le saviez-vous ? La filière horticole ornementale (pépiniéristes, horticulteurs et jardineries) est particulièrement impactée par les mesures de confinement prises pour enrayer le coronavirus. Habituellement, 50% à 80% du chiffre d'affaires annuel du secteur se fait sur les seuls mois de mars, avril et mai.

Pour soutenir ces producteurs, le Collège des Producteurs et l'APAQ-W vous proposent une carte des pépiniéristes et jardineries près de chez vous.

Voir la carte des pépiniéristes et jardineries

UNE VASTE CAMPAGNE DE DONS ALIMENTAIRES AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE TOUJOURS EN ACTIVITÉ !

En coordination avec les autorités fédérales et régionales, la plateforme de la Bourse aux dons est reconnue comme une solution optimale et globale face à la problématique que connaît actuellement le secteur de l'aide alimentaire en Belgique.

La situation exceptionnelle que nous connaissons impose de liguer nos ressources pour atteindre un effet optimal à l'égard des centaines de milliers de personnes les plus démunies dans notre pays.

C'est pourquoi, l'appel est lancé à tous les acteurs de la chaîne alimentaire, des producteurs aux consommateurs, désireux de faire un don.

Pour ce faire, il suffit d'un clic pour s'enregistrer en tant que donneur sur <https://www.bourseauxdons.be/>.

Voir le message complet adressé aux acteurs de la chaîne alimentaire

#FOODHEROES (FEVIA / FWA / BOERENBOND)

Fevia, la fédération de l'industrie alimentaire belge, demande d'urgence un soutien supplémentaire pour les entreprises alimentaires et leurs travailleurs. Le secteur lance donc sa propre campagne de soutien et demande à tous les Belges d'utiliser le hashtag #FoodHeroes sur les réseaux sociaux pour remercier les travailleurs qui continuent à travailler afin d'assurer la production et l'approvisionnement alimentaires.

La Fevia rassemblera dès la semaine prochaine les clichés sur la plateforme en ligne www.foodheroes.be. Vous pouvez également envoyer vos photos et vidéos par email à foodheroes@fevia.be.

Plus d'informations sur la campagne #Foodheroes

OPPORTUNITÉ DE VISIBILITÉ POUR LES MEMBRES DE LA FUGEÀ

Vous êtes agriculteur-membre de la FUGEÀ et vous travaillez en filière courte ?

La FUGEÀ vous propose de profiter de la visibilité de sa page Facebook pour faire la promotion de votre ferme et de vos circuits de commercialisation.

En effet, la FUGEÀ défend depuis longtemps les circuits alimentaires territorialisés et de nombreux membres se sont lancés dans le circuit-court. Dans le contexte actuel, il paraît donc essentiel de faire le lien entre vos initiatives et les citoyens prêts à vous soutenir !

Si la démarche vous intéresse, n'hésitez pas à remplir le formulaire :

Personne de contact: Fanny Dupont -fd@fugea.be où 0490/ 57 11 95

Plus d'informations sur fugea.be

NOURRIS—TOI DE NOS CAMPAGNES / JESUISAGRICULTEUR.BE

La Fédération Wallonne de l'Agriculture vous invite à vous engager à manger local sur <https://www.jesuisagriculteur.be/>!

Vous pouvez également partager votre engagement sur les réseaux sociaux en mettant le badge prévu et en partageant le site <https://www.jesuisagriculteur.be/> !

LA VILLE DE LIÈGE SOUTIEN LES RESTAURATEURS

Durant le confinement, les commerces alimentaires liégeois restent ouverts ainsi que certains restaurants qui proposent uniquement des plats à emporter ou à livrer.

C'est pourquoi, la Ville de Liège a décidé de recensé les informations en ligne sur leur site ! Profitez-en !

Vous tenez un commerce d'alimentation sur le territoire de la Ville de Liège et vous proposez des produits à livrer ou à emporter ? Vous pouvez vous inscrire en ligne pour figurer sur la liste.

Voir la liste des commerces d'alimentation ouverts durant le confinement